

SECRETARIAT FEDERAL - PV n° 20 du 20 décembre 2001

Présents : L. CACAULT – S. CATHIARD – J-F Coquand – J. GRACIA - A. LAURENT - G. MANFREDI – E. VAILLANT

Distinctions

La Ligue du Lyonnais a fait savoir les distinctions suivantes honorant des Dirigeants.

* **Palmes Académiques**

LUCETTE CHASSAGNEUX, Présidente de l'AS Caluire-et-Cuire, Trésorière Générale de la Ligue et Membre de la Commission de Contrôle des Finances de la FFA, vient d'être élevée au grade d'Officier des Palmes Académiques.

* **Médailles de la Jeunesse et des Sports**

Argent	JEAN-PIERRE LAVIE	EA Bourg-en-Bresse
Bronze	MICHELE SAVEY	Individuelle 69
	RENE CHAFFAL	CAMN Villeurbanne
	RENE CHARRONDIERE	Entente Ouest Lyonnais

La FFA présente de cordiales félicitations aux récipiendaires.

1.- P.V. DES COMMISSIONS NATIONALES

CSO	PV n° 34 du 27 novembre. Groupe Terrains : PV du 4 décembre.
CSR	PV n° 23 du 6 décembre.
CAHN	PV du 30 novembre.
CNM	PV n° 13 du 24 novembre.
CNV	PV n° 6 du 9 novembre. Aux Championnats du Monde sur piste à Brisbane (AUS), la délégation française forte de 18 Femmes et 52 Hommes a remporté 30 médailles.
CFB	PV n° 8 du 8 novembre.
CNF	PV du 14 novembre.

2.- P.V. DES LIGUES

AQU	Comité Directeur, PV n° 6 du 24 novembre.
B-N	Comité Directeur, PV n° 1 du 29 novembre 2001.
BRE	Comité Directeur, PV n° 4 du 12 octobre. MARIE-THERESE LEROY succède à DANIELE COLLET au poste de Secrétaire Générale. Présentation des deux nouveaux CTS : CLAUDE CHOPOT et ARNAUD VILLEMUS. Bureau Directeur, PV n° 4 du 20 novembre.
H-N	Bureau Directeur, PV du 5 octobre. Comité Directeur, PV du 15 octobre. MICHEL DEVAUX devenant Responsable Administratif de la Ligue, ANDRE VOIRIOT lui succède comme Secrétaire Général et également comme Président du Comité Départemental 76.
LAN	Comité Directeur, PV du 9 décembre.

- LOR Bureau Directeur, PV n° 1 du 26 novembre.
- LYO Comité Directeur, PV n° 15 du 21 novembre.
Bureau Directeur, PV n° 16 du 5 décembre.
- MAR Comité Directeur, PV du 6 novembre.
Comité Directeur, PV du 13 novembre.
Comité Directeur, PV du 20 novembre.
- PIC Comité Directeur, PV du 3 décembre.
- POI Comité Directeur, PV du 16 novembre.
- PRO Comité Directeur, PV n° 6 du 22 novembre.

3.- INFORMATIONS CONCERNANT LES LIGUES ET LES COMITES

- **FNDS 2000** – Après communication au Comité Directeur du 1^{er} décembre, des extraits du « Rapport du MJS sur la gestion du FNDS 2000 » sont annexés au présent PV.
- **FNDS 2001** - Les informations les concernant sont attendues des Ligues métropolitaines suivantes : I-F - LOR - PIC - POI - PRO - PYR
- **FNDS 2001**
- **Ligue du Languedoc-Roussillon :**

	2000	2001	%
Ligue LAN	<i>108 580 F</i>	<i>135 500 F</i>	
CD Aude	7 000	12 000	
Clubs 11	17 000	38 000	
CD Gard	23 000	29 000	
Clubs 30	70 000	123 500	
CD Hérault	29 000	49 750	
Clubs 34	60 000	153 000	
CD Lozère	5 000	5 000	
Clubs 48	10 000	12 000	
CD Pyrénées Orient.	5 000	8 000	
Clubs 66	29 000	42 000	
Totaux	363 580	607 750	+ 67,15 %

- **Ligue du Lyonnais :** chiffres communiqués par le Président GERARD GOUNON.

	2000	2001	%
Ligue LYO	<i>125 000 F</i>	<i>140 500 F</i>	
CD Ain	18 000	32 400	
Clubs 01	41 000	70 200	
CD Loire	43 000	35 000	
Clubs 42	84 950	94 000	
CD Rhône	38 000	42 000	
Clubs 69	65 100	148 000	
Totaux	415 050	562 100	+ 35,41 %

- **Ligue de Bourgogne :** chiffres 2001 reçus de la Ligue.

	2000	2001	%
Ligue BOU	<i>79 600 F</i>	<i>135 500 F</i>	
CD Côte d'Or	18 900	13 500	
Clubs 21	19 000	28 000	
CD Nièvre	13 000	30 000	
Clubs 58	37 500	45 500	
CD Saône et Loire	30 000	32 000	

Clubs 71	31 500	40 500	
CD Yonne	22 000	27 500	
Clubs 89	48 000	59 600	
Totaux	299 500	412 100	+ 37,6 %

- **Ligue de Champagne** : chiffres communiqués par le Président CHRISTIAN PREVOST.

	2000	2001	%
Ligue CHA	<i>80 000 F</i>	<i>111 475 F</i>	39 %
CD Ardennes	10 160	13 581	33
Clubs 02	29 209	47 982	64
CD Aube	6 100	9 100	49
Clubs 10	18 500	22 400	21
CD Marne	35 000	40 000	14
Clubs 51	63 100	95 700	52
CD Hte-Marne	6 820	16 470	41
Clubs 52	25 700	40 200	56
Totaux	274 589	396 908	+ 44 %

- **Ligue du Nord Pas-de-Calais** : chiffres 2001 communiqués par la Ligue.

	2000	2001	%
Ligue NPC	<i>236 645 F</i>	<i>275 700 F(*)</i>	
CD Nord	121 032	174 900	
Clubs 59	174 602	284 002	
CD Pas-de-Calais	43 000	44 000	
Clubs 62	108 200	57 500	
Totaux	683 479	836 102	+ 22,3 %

(*) dont 70 000 F destinés au Pôle (60 000 F en 2000)

4.- REPRESENTATIONS ET REUNIONS PASSEES

- **23 nov.** **ETR d'Auvergne** : signature de la Convention à la DRJS de Clermont-Ferrand.
- **29 nov.** **Finale du Grand Prix IAAF**, le 14 septembre 2002, Stade Charléty Paris : réunion de travail avec le Délégué Technique de l'IAAF JAMEL SIMOHAMED et le Directeur des Compétitions de l'IAAF SANDRO GIOVANNELLI, en présence de P. BENARD, J. GRACIA et C. BAUTRAU.
- **30 nov.** **Réunion FFA / FAC.**
- **3 déc.** **Inauguration de la Salle JEAN POCZOBUT au CREPS de Reims** : cette salle, qui compte 5 couloirs de 200m, a été inaugurée en présence notamment du Maire, de Jean POCZOBUT, de J-J LOUIS Directeur du CREPS, de M. MARLE représentant B. AMSALEM et des Présidents de Ligue C. PREVOST (CHA), G. HERTRICH (ALS) et F. LABARRE (PIC).
- **3 déc.** **Réunion FFA / IAU (International Association of Ultra-runners).**
- **3 déc.** **Challenge Européen IAU des 24 heures**, les 7 et 8 septembre 2002, à Gravigny (H-N) : réunion de préparation avec l'IAU et le COL.
- **4 déc.** **Finale du Grand Prix IAAF** : réunion avec la Société Ticketnet concernant la billetterie de l'organisation.
- **4 déc.** **Réunion du Groupe Gestion des Terrains.**
- **4 déc.** **ETR de Basse-Normandie** : signature de la Convention à la DRJS de Caen.

- **5 déc.** **Réunion du Groupe des Textes Réglementaires.**
- **6 déc.** **Finale du Grand Prix IAAF 2002 :** réunion de mise en place du Comité d'Organisation Local.
- **6 déc.** **Congrès de la FFA,** les 26 et 27 janvier 2002, à Noisy-le-Grand (93) : réunion de préparation en présence de G. MANFREDI, A. LAURENT (aussi CNJ), L. CACAULT, S. CATHIARD, J. GRACIA, ROMAIN BAUJARD (Futur Directeur Administratif), M A POINTEAU, J. BORSZCZ (DTN) et les Président ou représentants des Commissions : P. BENARD (CSO), P. DELACOUR (CNO), J. DAHM (CNM), G. JALLAS (CNV) et R BONNIFAIT (CNCHS).
- **7 déc.** **Association Paris 2003 Saint-Denis :** G. MANFREDI, J. GRACIA et R. POIRIER ont rencontré le Comité d'Organisation au Siège de la RATP.
- **10-11 déc.** **Coupe d'Europe SPAR, à Annecy :** les 10 et 11 décembre, réunion avec Octagon et les Partenaires de l'AEA : SPAR et Energizer et le 11, réunion du Comité de Pilotage en présence des représentants de la Ville d'Annecy et d'Annecy Congrès, de G. MANFREDI, A. LAURENT et J. GRACIA, de M. GOMEZ (Ligue D-S), P. CABIREAU (CD 74), A. GARKOUCHE et F. BESSE (ANNECY HSA).
- **13 déc.** **Conseil d'Administration de FAC.**
- **13 déc.** **ETR du Languedoc-Roussillon :** signature de la Convention à la DRJS de Montpellier.
- **13 déc.** **CNOSF :** réunion d'étude des Statuts types des Fédérations ; la FFA était représentée par G. MANFREDI, J. GRACIA et C. ZAJAC.
- **13-16 déc.** **Assises du Hors stade :** organisées par le Président R. BONNIFAIT et la CNCHS, ces Assises se sont bien déroulées, réunissant au Novotel d'Andrézieux-Bouthéon (42) des membres de la CNCHS, des représentants des CRCHS et CDCHS, et de nombreux intervenants à l'occasion de travaux en Commissions.
G. MANFREDI a salué les participants au nom du Président B. AMSALEM, en présence notamment des Vice-Présidents A. GIRAUD et P-Y LENOIR et du Président de la Ligue du Lyonnais G. GOUNON.
- **18 déc.** **Réunion du Personnel.**
- **19 déc.** **Groupe Gestion des compétitions.**
- **20 déc.** **Meeting de Paris Saint-Denis :** Assemblée Générale de l'Association Paris Saint-Denis Athlétisme Compétition, au cours de laquelle B. AMSALEM a été élu Président de l'Association.

5.- COMPETITIONS PASSES

- ☞ **9 déc.** **Championnats d'Europe de Cross-country, à Thone (SUI) -**
Féminines : victoire individuelle de YAMNA BELKACEM et 3^e place de l'Equipe de France (66 points), avec FATIMA YVELAIN 16^e, RODICA MOROIANU 20^e et ELODIE OLIVARES 29^e, derrière le Portugal 41 points et la Grande-Bretagne 49.

Masculins : l'Equipe de France se classe 2^e en totalisant 50 points, derrière l'Espagne 40 points, avec MUSTAPHA EL AHMADI 8^e, AUGUSTO GOMES 11^e, LAURENT VAPAILLE 15^e et EL HASSAN LAHSSINI 16^e.

Juniors : les Masculins se classent 3^e par équipe avec 68 points derrière la Grande Bretagne 54 points et le Portugal 68 : JEREMY PIERRAT 8^e, BENOIT CHARPANTIER 10^e, KEVING TINGAUD 16^e et ABDEL MAHMOUDI 34^e.

En Féminines, meilleure représentante : JULIE COULAUD 9^e, l'équipe est 5^e.

6.- INFORMATIONS FEDERALES

- ◆ **Circulaire n° 43**, du 13 décembre, de la Secrétaire Générale ANNIE LAURENT transmettant aux Secrétaires Généraux de Ligues des documents concernant le **Congrès/Assemblée Générale** de la FFA, des 23 au 27 janvier 2002.
- ◆ **Circulaire n° 44**, du 13 décembre, de la Secrétaire Générale ANNIE LAURENT transmettant aux Membres des Commissions Nationales - CSO, CNO, CNJ, CNV, CNM, CNCHS - le formulaire de participation aux **réunions plénières** qui se tiendront dans le cadre du Congrès de janvier 2002.
- ◆ **Licenciés au 30 novembre**
83 790, dont 6 106 licences Hors stade, contre 87 755 à la même date l'an dernier (- 4,5 %).
Hommes : 52 582 (- 3,2 %) ;
Femmes : 31 208 (- 6,6 %).
- ◆ **Site Internet FFA** www.athle.org
 - **Novembre** 2001 : 75 735 connexions pour 710 562 pages consultées ;
 - depuis janvier : 964 077 connexions pour 9 837 478 pages consultées.
 - **Intranet** - Connexions en novembre : Ligues/Comités : 292 – Clubs : 320 – DTN : 78.
 - Provenance des appels en novembre :
Hébergeurs en .com : 37 211 - France : 26 966 - Belgique : 626 - Suisse : 395 - Canada : 288 -
Allemagne : 239 - Grande Bretagne : 162 - Espagne : 132 – Italie : 103 - etc.
- ◆ **INFOS FFA**, n° 169 du 9 décembre, est paru avec de larges extraits du PV du Bureau Fédéral du 9 décembre et, pour la CSO, l'homologation de records de France en octobre et novembre.
- ◆ **Courir en France**, La Lettre du Hors Stade de la FFA, n° 13 - Novembre 2001, est paru.
- ◆ **Athlétisme** n° 446, décembre janvier 2002, est paru avec, en couverture, YAMNA BELKACEM remportant son titre de Championne d'Europe de Cross-country et un poster de MELINA ROBERT-MICHON. Toutes les rubriques habituelles, des photos de la grande Soirée de l'Athlétisme au Cirque d'Hiver et le bilan 2001 par spécialité.

7.- EXTRAITS DE LA PRESSE

● **Loi sur le sport : le MJS libéralise les statuts des fédérations.**

(Source : *La lettre de l'économie du sport* du 21 novembre)

Si le projet de décret relatif aux statuts des fédérations sportives est approuvé par le Conseil d'Etat, les fédérations disposeront d'une large marge de manoeuvre pour rédiger leurs futurs statuts.

Alors que l'article 16 de la loi sur le sport prévoit qu'un décret définisse les statuts types des fédérations (comme il en existe actuellement), le texte préparé par le MJS se contente en définitive d'énoncer certaines prescriptions, laissant aux fédérations un choix plus ou moins large de modalités d'application. Sur plusieurs points, le projet de décret est encore plus libéral puisqu'il n'évoque pas certaines dispositions statutaires dont la conception est ainsi laissée à la liberté des fédérations.

Parmi les prescriptions minimales, figure le point sensible de l'élection des membres du comité directeur. La loi sur le sport édicte que le comité directeur doit être « élu par les associations affiliées à la fédération (...). Chaque association affiliée dispose d'un nombre de voix égal au nombre de licenciés adhérents ». Littéralement, cette formule reviendrait à composer l'AG électorale d'autant de membres électeurs qu'il y a de clubs. Le projet de décret offre en définitive deux options, l'une où chaque association affiliée est directement représentée, l'autre où « les représentants des associations sont élus au sein d'assemblées générales organisées au niveau régional ou départemental ». Le texte n'en dit pas davantage, laissant à chaque fédération une large marge d'adaptation.

En ce qui concerne l'élection des membres du comité directeur, le projet ouvre deux options : le scrutin de liste et le scrutin uninominal classique. Dans la première hypothèse, le scrutin aboutit à une répartition des sièges calquée sur celle en vigueur dans les villes : la moitié des sièges à la liste

majoritaire, l'autre moitié répartie sur toutes les listes, à la proportionnelle. Les listes doivent refléter la répartition des licenciés par sexe.

Parmi les contenus statutaires laissés à la libre décision des fédérations figure le mode de composition du bureau directeur, les attributions du président, les incompatibilités ou encore le mode de modification des statuts.

● **Fiscalité et bénévolat (frais de carburant).**

(Assemblée Nationale : séance du 17 octobre ; extraits du JO - Page 6065).

NDLR : Lors des Assises des Clubs, le tarif de prise en compte des frais kilométriques s'appliquant aux bénévoles a donné lieu à un échange. Le Président de la Ligue du Nord Pas-de-Calais, Georges Pochon, vient d'adresser le compte rendu paru au JO du débat à l'Assemblée Nationale ayant porté sur cette question.

M. Henri Nayrou : (...) Monsieur le ministre, quelles nouvelles mesures comptez-vous prendre pour qu'il soit fiscalement admis que les dépenses des bénévoles valent bien l'argent des mécènes ?

M. Laurent Fabius : (...) Désormais les bénévoles peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt pour les frais qu'ils engagent dans le cadre de leur activité associative lorsqu'ils renoncent au remboursement par l'association elle-même. La loi, c'est normal, précise que seuls les frais dûment justifiés sont susceptibles d'ouvrir droit au bénéfice de la réduction d'impôt. Il faut donc que les bénéficiaires puissent produire les pièces justificatives.

Une circulaire de l'administration a rappelé cette obligation et a prévu, c'était utile, une modalité pour simplifier le dispositif permettant que les bénévoles qui le souhaitent puissent avoir une évaluation forfaitaire de leurs frais de carburant. Et pour être encore plus précis, l'évaluation a été faite sur la base de 0,35 franc par kilomètre.

Vous souhaitez que le dispositif soit davantage forfaitarisé, au-delà des seules dépenses de carburant pour en garantir le succès. En étroite concertation avec Mme la ministre de la jeunesse et des sports, nous avons recherché une solution qui soit à la fois juste, simple et qui permette une meilleure prise en compte des frais de véhicule. Il nous est apparu possible de retenir un tarif kilométrique unique et forfaitaire sensiblement supérieur. Concrètement, ce tarif qui s'appliquera à tous les bénévoles, quel que soit le kilométrage parcouru, la puissance du véhicule et le type de carburant, s'élèvera à **1,71 franc par kilomètre** parcouru pour les véhicules automobiles.

● **MJS : Fiscalité.**

(Source : La lettre de l'économie du sport, du 5 décembre).

La ministre des sports a annoncé, le 26 novembre, avoir adressé aux présidents d'association « *une lettre pour faire part de sa satisfaction concernant le dispositif de remboursement des frais de déplacement des bénévoles* » qui a fait l'objet d'une nouvelle instruction fiscale en date du 29 octobre. L'instruction fiscale « Bénévoles » de mars 2001, précisant l'article 200 du code général des impôts, permet aux bénévoles de bénéficier d'une réduction d'impôts en compensation des frais, notamment de déplacement par véhicule personnel, engagés au profit de leur association. Mais elle ne retient, pour les déplacements, que le barème d'évaluation forfaitaire des seuls frais de carburant, et non le barème forfaitaire global tenant compte de l'ensemble des coûts. En réponse à la protestation des bénévoles, l'instruction du 29 octobre retient le barème intermédiaire unique de **1,71 francs par kilomètre** pour les automobiles personnelles, quels que soit la puissance du véhicule et le carburant utilisé.

Prochaines réunions du Secrétariat Fédéral :
mercredi 9 janvier 2002, à 14 heures
mercredi 30 janvier, à 14 heures

FNDS : RAPPORT DU MJS SUR LA GESTION DU FONDS EN 2000

LES COMPTES DU FNDS EN 2000

Les recettes encaissées ont atteint **1 403,6 MF** (1 001,4 MF en 1999 et 1 069,1 en 1998) dont 150 MF du Comité d'organisation de la Coupe du Monde de Football.

Les engagements se sont élevés à **1 185 450 711 F**.

Répartition des engagements :

- Sport de masse : 53 %
- Sport de haut-niveau : 19 %
- Equipements sportifs : 28 %

Subventions de fonctionnement

A)- La part régionale

Evolution :

- **1997** : 245,0 MF
- **1998** : 289,4 MF
- **1999** : 336,3 MF
- **2000** : **342,9 MF**

Répartition :

- 53 % des crédits attribués à 31 206 clubs, objectif de **60 %** en 2001 ;
 - 21 % aux ligues ;
 - 20 % aux comités départementaux
 - 5 % aux CROS et CDOS
- au total : 37 178 bénéficiaires des aides du Fonds.

Subvention moyenne :

- 5 808 F à un club
- 15 985 F à un comité départemental
- 41 123 F à une ligue

Les 12 disciplines les plus subventionnées (51 % des crédits, contre 50 % en 1999)

- Football 30,6 MF
- Tennis 22,9
- Basketball 16,3
- Gymnastique 15,0
- Judo 13,0
- Handball 12,8
- Natation 11,9
- **Athlétisme** **11,7** (11,8 en 1999)
- Tennis table 10,8
- Voile 9,8
- Rugby 8,6
- Volley-Ball 7,6
-

Il est à noter que ce sont les mêmes disciplines depuis 1998 et qu'elles regroupent 5,5 millions de licenciés.

NDLR - L'Athlétisme a perdu une place au classement, « doublé » en 2000 par la Natation.

- 66 % des crédits vont aux clubs et structures déconcentrées des fédérations olympiques ;

- 15 % aux fédérations non olympiques ;
- 11 % aux fédérations multisports et affinitaires ;
- 5 % aux CROS et CDOS ;
- 3 % de divers (Centres médico-sportifs par exemple).

REPARTITION DE LA PART REGIONALE 2000 A L'ATHLETISME

Ligues	3 167 978 F (contre 3 359 990 F en 1999) soit 27,12 % (28,0 % en 1999) ;
Comités	2 482 888 F (contre 2 583 405 F en 1999) soit 21,25 % (21,5 % en 1999) ;
Clubs	6 008 164 F (contre 6 030 164 F en 1999) soit 51,44 % (50,3 % en 1999) ;
Autres	<u>20 000 F .</u>

Total : 11 679 030 F (11 983 559 en 1999) pour 995 associations subventionnées.

L'athlétisme représente **3,5 %** des subventions attribuées aux sports olympiques ;
(Football = 9,1 %, Tennis = 6,8 %, Basket Ball = 4,8 %, Gymnastique = 4,4 %, Judo = 3,9 %, Handball = 3,8 %, Natation : 3,5 %....).

B)- La part nationale

Elle s'est élevée à **495,5 MF** (496,1 MF en 1999), répartie sur les **3 chapitres** suivants :

- 267,8 MF (270,6 MF en 1999) de fonctionnement pour le sport de masse ;
- 227 MF (225 MF en 1999) de fonctionnement pour le sport de haut niveau ;
- 0,750 MF pour les avances aux sportifs de haut niveau.

Actions soutenues :

- **477,463 MF** (476,3 MF en 1999) pour les **conventions d'objectifs** conclues en 2000 par le MJS avec 119 fédérations sportives, dont 53,642 MF (51,5 MF en 1999) pour les aides personnalisées. Ces conventions ont fait l'objet d'un financement complémentaire de **36,580 MF** sur les crédits budgétaires, pour des actions ne relevant pas du FNDS (relations internationales, recherche, encadrement technique) ;
- 4,459 MF versés au GIP SEPO pour le sport de haut niveau ;
- 10,872 MF au CNOSF pour des actions d'intérêt général.

SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX FEDERATIONS EN 2000

- **Athlétisme** 28 473 352 (dont FNDS : 27 276 000 F) - (26,543 MF en 1999)
 - Football 24,973 MF
 - Ski 20,184 MF
 - Gymnastique 18,641 MF
 - Natation 18,552 MF
 - Voile 18,329 MF, etc.
- 70 % des subventions vont aux fédérations olympiques ;
 - 18 % aux fédérations non olympiques ;
 - 10 % pour les affinitaires et les multisports ;
 - 2 % pour le CNOSF.

Les équipements sportifs

Autorisations de programme

Votées en loi de finances, elles s'élevaient à **190,5 MF**, soit :

- 60,5 MF sur le chapitre 9 (équipements de l'Etat) ;
- 130 MF sur le chapitre 12 (subventions aux associations et aux collectivités locales).

Les opérations financées sont complexes sur le plan technique et au plan administratif car elles font intervenir plusieurs sources de financement.

L'engagement n'est possible que si le dossier contient l'ensemble des pièces requises par la réglementation.

Compte tenu des reports disponibles, le Conseil du FNDS a proposé à la Ministre de programmer **334 MF** d'opérations nouvelles, soit :

- 84 MF sur le chapitre 9 ;
- 250 MF sur le chapitre 12.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Ils se sont en définitive élevés à **274,2 MF** :

- 90,3 MF sur le chapitre 9 ;
- 183,9 MF sur le chapitre 12, dont :
 - 39,2 MF au titre de la programmation antérieure à 2000,
 - 235 MF au titre de la programmation 2000.

Les engagements effectués ont été supérieurs de 120 MF à ceux effectués en 1999.

Au 25 janvier 2001, il restait 140 MF d'opérations programmées à engager pour lesquelles l'administration attendait que soient complétées, par les collectivités bénéficiaires, les pièces nécessaires à l'engagement juridique et comptable.

O-O-O
O-O
O